



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

diplômes

Question écrite n° 119498

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la profession de vendeur-réparateur de vélos qui semble aujourd'hui menacée, faute de formation. Il semble en effet paradoxal de faire disparaître une telle formation et de condamner par là même un métier alors que tous les jours nous voyons bien que les cyclistes deviennent de plus en plus nombreux dans les rues de nos villes. Ainsi, alors que les rapports à la ville se transforment, que les témoignages des professionnels du secteur sont tous là pour regretter cette absence de personnels qualifiés, que les plans de déplacements urbains élaborés par les collectivités trouvent à donner de plus en plus de place aux cyclistes, l'éducation nationale par absence de vision abandonne ces formations. Face à ce « non-sens », il est important de remettre en place des formations de réparateurs de cycles. Sur cette question, il lui demande de bien vouloir préciser quelles sont les suites que le Gouvernement entend donner.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119498

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 février 2007, page 2031